

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENs, Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

En présence de Monsieur Gilbert LE GUEN, Trésorier principal

Absent non excusé : Néant
Absents excusés : Patrick FRANCOIS, Marc VERRIER
Secrétaire de séance : Fabien ROELENs

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 31 janvier 2017
2. Budget principal (62500) – Compte de gestion 2016
3. Budget principal (62500) – Compte administratif 2016
4. Budget principal (62500) – Budget primitif 2017
5. Budget Eau (62502) – Compte de gestion 2016
6. Budget Eau (62502) – Compte administratif 2016
7. Budget Eau (62502) – Budget primitif 2017
8. Informations intercommunales et communales
9. Questions diverses
10. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 31 janvier 2017

Le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget principal (62500) – Compte de gestion 2016

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni en séance du 21 mars 2017,

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Budget principal (62500) – Compte administratif 2016

Il est présenté aux membres du conseil municipal le compte administratif 2016 du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Total dépenses	450 088,10	Total dépenses	34 806,47
Total recettes	479 713,93	Total recettes	73 871,77
Excédent 2016	+ 29 625,83	Excédent 2016	+ 39 065,30
Résultat antérieur	+ 66 980,91	Résultat antérieur	- 25 766,15
Soit un excédent cumulé	+ 96 606,74	Soit un excédent cumulé	+ 13 299,15

Le bilan de la section de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2016 laisse apparaître **un excédent de 109 905,89 €**.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (12 voix, le Maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif)

Affectation du résultat :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation proposée du résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 96 606,74 € en totalité à l'article 002 – Résultat reporté.

4. Budget principal (62500) – Budget primitif 2017

Selon la proposition de la commission finances, Madame le Maire donne lecture des propositions budgétaires en recettes et dépenses de fonctionnement. Il est précisé que cette année, les sommes proposées pour chaque article correspondent plus à la réalité. En contrepartie, pour aboutir à l'équilibre de la section nous utilisons l'article 678 – autres charges exceptionnelles.

Une attention est portée sur les ressources qui peuvent évoluer suite au passage de communauté de communes à communauté d'agglomération. Il est noté la baisse continue de la Dotation Globale Forfaitaire.

Vote des taxes directes locales :

Madame le Maire ne peut présenter au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2017 et les bases prévisionnelles pour 2017 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ; l'imprimé 1259 n'est pas encore communiqué par les services de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal (8 voix pour – 5 voix contre) décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2017

- Taxe d'habitation : 6,58 %
- Taxe foncier bâti : 17,32 %
- Taxe foncier non bâti : 27,65 %

En section d'investissement, Madame le Maire lit et explique le budget proposé.

Le budget pour la section d'investissement est en équilibre à 45 000,00 €

Le conseil municipal a décidé de limiter les investissements pour 2017 afin de dégager un excédent nécessaire au financement des travaux des sanitaires de l'école prévus pour 2018.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

5. Budget Eau (62502) – Compte de gestion 2016

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni en séance du 21 mars 2017,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6. Budget Eau (62502) – Compte administratif 2016

Madame le Maire lit et explique ligne par ligne le compte administratif 2016 du budget Eau qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
Total dépenses	7 545,00
Total recettes	10 517,98
Excédent 2016	+ 2 972,98
Résultat antérieur	+ 29 113,21
Soit un excédent cumulé	+ 32 086,19

Section d'Investissement	
Total dépenses	17 073,20
Total recettes	11 812,20
Déficit 2016	- 5 261,00
Résultat antérieur	+ 116 286,18
Soit un excédent cumulé	+ 111 025,18

Le bilan de la section de fonctionnement et d'investissement **au 31 décembre 2016 laisse apparaître un excédent de 143 111,37 €.**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (12 voix, le Maire ne pouvant pas prendre part au vote du compte administratif).

Affectation du résultat :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité **l'affectation proposée du résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 32 086,19 € en totalité à l'article 002 – Résultat reporté.**

7. Budget Eau (62502) – Budget primitif 2017

Selon la proposition de la commission finances, Madame le Maire, donne lecture de chaque ligne budgétaire en recettes et dépenses de fonctionnement et investissement.

- Le budget pour la **section de fonctionnement est en équilibre à 42 224,19 €.**
- Le budget pour la **section d'investissement est en équilibre à 163 111,18 €**

L'installation d'un adoucisseur au point de captage du Mont au François a été retenu en dépenses à la section d'investissement.

Le budget primitif 2017 présenté est approuvé à l'unanimité.

8. Informations intercommunales et communales

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : les conseillers communautaires ont procédé à l'élection des 15 délégués le 2 mars 2017. La première réunion de la commission Tourisme a eu lieu. Concernant le budget, les travaux préparatoires avaient été réalisés sur la base du budget 2016. Au cours de l'année 2016, des dépenses « importantes » non prévues dans les budgets respectifs ont été réalisées par certaines communautés de communes. Ces dépenses ont fortement modifié les chiffres du budget 2017 qui sera voté le 10 avril 2017. Les engagements seront tenus et une pause sera faite concernant les investissements afin de maintenir les taxes au même niveau.

LA PISTE CYCLABLE – VOIE VERTE : le nettoyage et l'élagage des haies ont débuté. Les travaux sont interrompus du fait d'un recours exercé par un riverain concernant l'arrêt d'alignement.

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT : Le recensement est terminé. Il a été très compliqué : difficultés à rencontrer les personnes, refus par certains leucamartinois de répondre, La population recensée est en baisse. Il faut savoir que le nombre d'habitants d'une commune est utilisé pour définir différents seuils : l'ouverture d'une classe, la présence ou non d'une pharmacie, ... mais il est également utilisé pour définir le montant des différentes dotations reçues de l'Etat.

CONCERNANT LES COMMERCES :

- Le traiteur CALVAÏOLI a ouvert.
- Le garage STEPHAN a été vendu. Un agrandissement des locaux est prévu mais la station essence ne sera pas ré-ouverte.
- Un vétérinaire va s'installer dans les locaux de l'ancienne pharmacie.

DANS LA ZONE D'ACTIVITES :

- Une société est intéressée par les locaux de la société MMG.
- Une antenne pourrait être installée par la société FREE.

MAISON DE SERVICE PUBLIC : une maison de service public va être installée dans le bureau de poste. Les services proposés seront notamment : la Caisse d'Allocation Familiale, Pôle Emploi, CARSAT, MSA, ... Le guichetier sera formé par les différents opérateurs. Le coût de

l'opération s'élève à 32.000 € entièrement pris en charge. (16000 € par le FPIC, 8000 € par l'Etat, et 8000 € par les opérateurs.)

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS : fusion de l'association de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE avec celle de SAINT-JEAN-DE-LIVET.

COMMISSION ECOLE :

- Au conseil municipal de juin 2017, nous voterons les tarifs des services périscolaires et le règlement de fonctionnement. Le problème de stationnement sera également abordé.
- Le PEDT : la convention étant arrivée au terme des 3 ans, nous devons la renouveler. L'organisation du temps scolaire pour la rentrée de 2017 a été validé avec le comité de pilotage et le conseil d'école. Le temps des activités périscolaires sera fixé à raison de 4 périodes de ¾ heures le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La fin du temps scolaire sera alors uniforme sur la semaine.

9. Questions diverses

Commission finances : Monsieur Fabien ROELENS a présenté sa démission de son poste de président à Madame le Maire (pour raisons professionnelles).

10. Agenda

- Réunion du SDEC à SAINT MARTIN DE LA LIEUE : le 22 mars 2017
- Vacances scolaires du 10 avril au 23 avril 2017
- Ballade Nature avec la commission cadre de vie : mercredi 12 avril 2017
- Après-midi récréative de l'ACSEL et la commission jeunesse et sport pour les enfants de 3 à 12 ans : mercredi 19 avril 2017
- Conseils municipaux : le 2 mai et le 6 juin
- Cérémonie du lundi 8 mai : 10h30 à l'église de SAINT MARTIN DE LA LIEUE, 11h15 dépôt de gerbe aux monuments aux morts de SAINT MARTIN DE LA LIEUE
- Voyage de la commission action sociale : le 24 juin 2017
- Kermesse de l'école / l'APEL / l'ACSEL : le 25 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 22h55.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER